

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

Le CC.COM est un bulletin d'information mensuel destiné à diffuser les principales décisions adoptées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) lors de la séance publique. Il est transmis à tous les employés et diffusé dans la section « Vie démocratique », dans la rubrique « Conseil des commissaires » sur le site Internet www.csmv.qc.ca.

1. RÈGLEMENT NO 2-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1-2010 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES D'ÉLÈVES OU DE PARENTS D'ÉLÈVE ET CONCERNANT LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le Conseil des commissaires a adopté le Règlement No 2-2012 qui modifie le Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élève et concernant le Protecteur de l'élève, qui avait été adopté en mars 2010.

La modification concerne l'étape 3 du cheminement d'une plainte alors que le plaignant devait s'adresser à la direction générale adjointe et le cas échéant la direction générale. Dorénavant, à cette étape-ci, le plaignant devra s'adresser au Secrétariat général de la CSMV.

2. ENTENTE ENTRE LA CSMV ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL)

Le Conseil des commissaires a approuvé un protocole d'entente entre la Commission scolaire et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour l'année scolaire 2012-2013 visant l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun. En effet, la Commission scolaire, dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, a l'obligation d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun.

3. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT

Le Conseil des commissaires a procédé à l'adoption d'une résolution qui permet le renouvellement des contrats de transports par autobus scolaire des compagnies « Autobus Chambly », « Autobus Transco », « Autobus Longueuil/Rive-Sud », « Autobus Baillargeon », « Limocar Transdev » et « Scovan ».

La Commission scolaire devait procéder aux renouvellements des contrats de transport pour répondre aux besoins de la clientèle pour la rentrée scolaire 2012-2013, puisque les contrats se terminent le 30 juin 2012.

4. DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES 2012-2013 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE (MESURE 50511) POUR LE SECTEUR BROSSARD

Par voie de résolution, le Conseil des commissaires a adressé une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la construction d'une école primaire à Brossard avec une capacité d'accueil de 4 locaux de classes du préscolaire et 24 locaux de classes du primaire et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

Le Conseil des commissaires a fait cette demande pour les raisons suivantes :

- L'importante croissance démographique dans le secteur de Brossard, soit 874 élèves entre 2012-2013 et 2016-2017;
- Les besoins en locaux qui dépasseront la capacité d'accueil des écoles du secteur de Brossard de 35 locaux de classe en 2016-2017, selon les prévisions du MELS;
- Les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élève des dernières années sur le nombre de locaux de classe requis;
- Les secteurs adjacents à celui de Brossard, soit les arrondissements de Saint-Hubert et Greenfield Park et la Ville de Saint-Lambert qui ne disposent d'aucun local pour accueillir le surplus d'élèves dudit secteur;
- Le secteur non adjacent à Brossard, soit l'arrondissement du Vieux-Longueuil, qui dispose de certains locaux, mais qui ne peuvent répondre aux besoins des élèves de Brossard dû à la distance et à la durée du transport des élèves en milieu urbain;
- Le fait que la Ville de Brossard s'engage à fournir une lettre d'intention à la CSMV pour céder le terrain requis afin d'y ériger une école primaire.

5. BUDGET INITIAL 2012-2013- ADOPTION

À la suite des compressions budgétaires de 5 M\$ imposées en mai dernier par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) auxquelles s'ajoutent une diminution des revenus créée par une baisse constante de sa clientèle au secteur de la formation générale des jeunes, le Conseil des commissaires de la CSMV a adopté à la majorité un budget de dépenses de 341 M\$, qui est déficitaire de 1 076 798 \$ pour l'année scolaire 2012-2013 après utilisation autorisée du surplus cumulé. Cette décision a été prise hier soir par le Conseil, au cours de sa séance publique, sous réserve de l'autorisation par la ministre d'adopter un budget déficitaire.

Étant donné que c'est très tardivement, en mai dernier, que la compression gouvernementale a été reçue, cela ne laissait que très peu de temps à la CSMV pour réagir. Dès septembre, la priorité sera de trouver des solutions.

6. BUDGETS INITIAUX DES ÉTABLISSEMENTS – APPROBATION

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires doit approuver les budgets des établissements, ce qui a été fait au cours de sa séance publique du 26 juin. Au préalable, le Service des ressources financières a vérifié la conformité des répartitions budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013.

7. ACQUISITION DES TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI) AU CSPQ

Le Conseil des commissaires s'est engagé par voie de résolution à participer au regroupement des achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition des tableaux numériques interactifs pour un montant maximum de 759 000 \$.

Dans le cadre des règles budgétaires d'investissements 2012-2013 des commissions scolaires, le MELS poursuit la mesure 50680 *L'école 2.0 : la classe branchée*, dans laquelle elle rend obligatoire la participation au regroupement du CSPQ afin de pouvoir bénéficier des allocations pour l'achat des TNI pour les classes.

La CSMV doit acquérir environ 250 TNI au cours de la deuxième année du plan, tel que prescrit par le MELS. Un maximum de 3 000 \$ sera alloué par TNI pour un montant maximum de 759 000 \$, lequel sera versé lors de l'analyse du rapport financier relatif à la mesure 50690.

8. PROJETS DE CONSTRUCTION MAJEURS

Comme tous les ans, le Conseil des commissaires doit approuver la liste des projets d'investissement devant être soumise au Ministère. Le Service des ressources matérielles a fourni la liste des travaux pour 2013-2014 qui a été adoptée par le Conseil.

Les projets sont réévalués chaque année selon l'état de détérioration des bâtiments et de leurs composantes. De nouveaux projets s'inscrivent régulièrement, soit à cause de l'apparition de problèmes majeurs, d'une exigence provenant d'une instance gouvernementale, de l'ouverture de nouvelles classes ou de nouveaux programmes.

Pour l'année budgétaire 2013-2014, le montant budgétaire disponible est de 10 276 514 \$.



Le CC.COM est produit par le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications. Vos commentaires sont importants pour nous. N'hésitez pas à nous les communiquer : catherine_giroux@csmv.qc.ca